



Concours du 11 mars 2019 pour le recrutement

D'un(e) timbalier jouant les percussions

PROGRAMME

PREMIER TOUR

- Timbales
 - o J. Delécluse, *Etude 14* (Extraite des 20 études pour timbales)
 - Xylophone
 - o Y. Desportes, *Tarentelle*
 - Caisse-claire
 - o J. Delécluse, *Etude 9 des 12 études*
 - Accessoires (accompagnées au piano)
 - o J. Delécluse, *5 pièces brèves* : 1^{er} mouvement
-

DEUXIEME TOUR

- Timbales (accompagnées au piano)
 - o J. Delécluse, *Challenge II* (©1993)
 - o Trait d'orchestre : W. A. Mozart, *La Flûte enchantée* : Ouverture
 - Caisse-claire (accompagnée au piano)
 - o Suite ancienne, *Gigue*
 - Vibraphone
 - o G. Perotin, *Etude 5*
 - Cymbales frappées
 - o Trait d'orchestre : P. Tchaïkovsky, *Roméo et Juliette* (Ouverture – Fantaisie)
-

TROISIEME TOUR

- Timbales (accompagnées au piano)
 - o L. v. Beethoven, *9^{ème} Symphonie*
 - 1^{er} mouvement :
 - Début à F (mesure 192)
 - Mesure 451 (2 mesures avant P) jusqu'à la fin
 - 2^{ème} mouvement :
 - Début à B (mesure 76)
 - Mesure 192 (4 mesures avant E) à H inclus (mesure 296)
 - 4^{ème} mouvement :
 - Début à Allegro ma non troppo (mesure 30)
 - Mesure 162 (2 avant B) à 215
 - Mesure 851 à la fin
 - o G. Rossini, *Guillaume Tell* : Ouverture (Allegro vivace)
- Grosse-caisse
 - o I. Stravinsky, *Le Sacre du printemps* (Danse de la terre et Glorification de l'Elue)
- Cymbales frappées (accompagnées au piano)
 - o M. Moussorgski, *Une nuit sur le mont chauve*
- Triangle (accompagné au piano)
 - o A. Dvorak, *Symphonie du Nouveau monde* (n°3 Scherzo)
- Tambour de basque (accompagnée au piano)
 - o I. Borodine, *Prince Igor* (N°17 Danses polovstiennes)

INFORMATIONS

- Les traits d'orchestre sont à télécharger sur le site internet de l'Orchestre Lamoureux.
<http://www.orchestrelamoureux.com/recrutement/>
- Le choix des traits sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Chaque candidat doit donc apporter le(s) jour(s) du concours ses partitions.
- Toutes les épreuves se joueront avec l'accord orchestre (la3 442hz).
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.